

BPA TRAVAUX FORESTIERS

Sylviculture ou Bûcheronnage ou Conduite de machines forestières

Arrêté de création du 03 juillet 2007 (Parution au JO 19 juillet 2007)

QUELS MÉTIERS ?

- ◆ Ouvrier sylviculteur, opérateur polyvalent de sylviculture, ouvrier de pépinière sylvicole...
- ◆ Ouvrier forestier, agent technique forestier, ouvrier d'exploitation forestière, bûcheron manuel, ...
- ◆ Conducteur d'engins forestiers, conducteur de machines d'exploitation forestière, débardeur, conducteur de débusqueur.....

POURSUITE D'ÉTUDES

- ◆ BP Responsable de Chantier de bûcheronnage manuel et de débardage
- ◆ BP Responsable de Chantier de bûcheronnage manuel et de sylviculture
- ◆ Bac Pro Forêt

PUBLIC CONCERNÉ & CONDITIONS D'ADMISSION

APPRENTISSAGE	FORMATION CONTINUE
16 à 29 ans révolus, et contrat apprentissage signé avec un employeur du secteur professionnel.	Accessible aux candidats engagés dans la vie professionnelle ou demandeurs d'emploi.
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Soit après une classe de 3ème (sur justificatif, un candidat de 15 ans peut signer un contrat d'apprentissage. ◆ Soit être titulaire d'un CAP ou d'un CAPA. 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Disposer d'une expérience professionnelle d'au moins 12 mois à temps plein ou son équivalent

CONDITIONS MATÉRIELLES

APPRENTISSAGE	FORMATION CONTINUE
<p>Durée en présentiel 2 ans</p> <p>1ère année : 12 semaines au centre (400h) 35 semaines en entreprise dont 5 semaines de congés payés.</p> <p>2ème année : 12 semaines au centre (400h) 35 semaines en entreprise dont 5 semaines de congés payés.</p>	<p>Durée en présentiel 8 mois de septembre à juin.</p> <p><u>Centre de formation:</u> 800 h (24 semaines)</p> <p><u>Entreprise :</u> 420 h (12 semaines)</p>
<p>Rémunération assurée par l'employeur, comprise entre 27% et 100% du SMIC selon l'âge et l'année de formation de l'apprenant.</p>	<p>Rémunération : selon la situation du candidat, le coût de formation peut être pris en charge en partie ou en totalité par la Région (AIQ), France Travail, Transition Pro, le CPF, ou les organismes concernés en fonction de la réglementation et des dispositifs en vigueur.</p>

FICHE RNCP 5832

NIVEAU 3

DÉLIVRÉ PAR LE
MINISTÈRE DE
L'AGRICULTURE

INSCRIPTION &
ADMISSION :

SUR DOSSIER ET
ENTRETIEN INDIVIDUEL
PERMETTANT
D'ÉVALUER LA
MOTIVATION ET LE
PROJET
PROFESSIONNEL



POSSIBILITÉ DE
RESTAURATION ET
D'HÉBERGEMENT SUR
DEMANDE

RÉSULTATS

- ◆ Taux de réussite aux examens :
App 2 ans : 93 % - FC : 100 %
- ◆ Taux de satisfaction :
App 2 ans : 66,67 % - FC : 100 %
- ◆ Taux de poursuite d'études :
App 2 ans : 16,67 % - FC : NC
- ◆ Taux d'insertion pro. à 6 mois :
App : 50 % - FC : NC %
- ◆ Taux d'abandon en cours de formation App : 12,5%
- ◆ Taux de rupture contrat App : 12,5 %

OBJECTIFS

- ◆ Maîtriser les techniques de bucheronnage. Connaitre le fonctionnement d'une entreprise de travaux forestiers (ETF).
- ◆ Maîtriser les techniques de sylviculture.
- ◆ Maîtriser les techniques de conduite des engins forestiers.

CONTENU DE FORMATION & VALIDATION

Modules communs

- ◆ Traitement de l'information et de communication.
- ◆ Domaine civique, social et économique.
- ◆ Pratiques professionnelles et santé humaine.

Modules spécifiques « travaux forestiers »

- ◆ L'arbre et son milieu.
- ◆ La production forestière.
- ◆ Les moteurs thermiques.
- ◆ Les différents matériels forestiers.

Modules complémentaires

- ◆ Élaboration d'un projet professionnel de salariat.
- ◆ Initiation à l'utilisation d'une tronçonneuse.



Formation en milieu professionnel

Par l'alternance de périodes en centre de formation et en entreprise, l'apprenant met en pratique les connaissances et compétences acquises lors de la formation. Ces périodes permettent, entre autres, de développer le professionnalisme des apprenants.



AU CHOIX

« Travaux de sylviculture »	« Travaux de bucheronnage »	« Conduite de machines forestières »
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Utilisation et entretien du matériel ◆ Travaux de reboisement ◆ Travaux sylvicoles ◆ Initiation aux travaux de bucheronnage 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Utilisation et entretien du matériel ◆ Travaux de façonnage ◆ Travaux d'abattage ◆ Initiation aux travaux sylvicoles 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Utilisation du porteur ◆ Utilisation du débusqueur ◆ Entretien et maintenance des matériels ◆ Initiation à l'abattage

TARIF

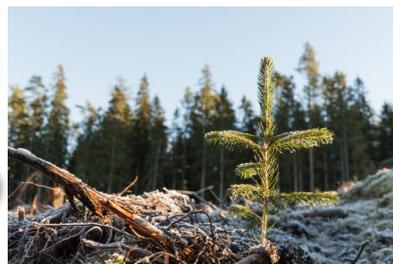
APPRENTISSAGE :
FINANCEMENT PAR LES
OPCO.

FORMATION CONTINUE :
SUR DEMANDE

ÉVALUATION - VALIDATION

VALIDATION DE
8 UNITÉS CAPITALISABLES
+ 2 UCARE

OBTENTION DU
DIPLOME



CFAA du Doubs
CFPPA de Chateaufarine
10 rue François Villon
25000 Besançon
Tél : 03 81 41 96 40
cfa.doubs@educagri.fr
cfppa.chateaufarine@educagri.fr
chateaufarine.educagri.fr

Responsable de formation

Philippe Maliet
philippe.maliet@educagri.fr

Pour les personnes en situation de handicap,
contacter :
refhandi.chateaufarine@educagri.fr



COFINANCÉ
PAR L'UNION
EUROPÉENNE

